



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 41 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège venant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 25 MARS.

CRISE COMMERCIALE.

La confiance commence à se rétablir à Liverpool où plusieurs faillites ont causé l'alarme. — La crise commerciale qui se prolonge depuis sept mois sans cause flagrante, domine en Angleterre toutes les autres questions, et le mouvement politique des partis est comme suspendu devant cette perturbation générale qui menace tous les intérêts. Le commencement de la semaine s'annonçait sous les plus tristes auspices : les maisons les plus importantes de Londres, compromises dans des transactions américaines, se sentaient défaillir sous les plus lourdes échéances, et ne trouvaient, pour soutenir leur crédit, que des valeurs des États-Unis dont les banques ne voulaient plus. Liverpool et Manchester ont envoyé des députations au gouvernement, et enfin, après des négociations qui ont duré deux jours, la banque d'Angleterre a subi encore une fois la loi de la nécessité : sans avoir une foi bien vive dans la réalisation possible des valeurs américaines, elle a consenti à les recevoir, et a fait, il y a trois jours, aux maisons les plus embarrassées, une avance de 300 millions (12 millions sterling). Les députés sont repartis pour apporter cette bonne nouvelle, et les inquiétudes se sont calmées pour un instant. La place de Londres a repris un peu d'activité, et les principales manufactures ont continué à donner du travail à leurs ouvriers. D'un autre côté, le ministre fait tous ses efforts pour ranimer la confiance et prouver à l'industrie qu'elle souffre d'un malaise imaginaire. M. M Culloch a écrit dans le *Courier* un article où il examine la situation actuelle des affaires, et il a essayé de démontrer que l'état général de la production et celui des échanges ne peuvent justifier ou expliquer la détresse actuelle des opérations commerciales.

On lit dans le *Globe* :

Nous sommes heureux d'apprendre qu'aucun militaire appartenant à la marine royale n'a été fait prisonnier et fusillé par les carlistes. Quatre hommes seulement, appartenant à ce corps, ont été tués dans l'action, mais le reste n'a pas souffert.

FRANCE. — PARIS, 27 MARS.

Le *Journal des Débats* seul de tous les journaux, avait gardé le silence jusqu'à présent sur la crise ministérielle. Voici comment il s'exprime enfin aujourd'hui à ce sujet :

Depuis deux jours, les journaux de l'opposition parlent longuement des dissentiments du ministère, et dans l'espérance sans doute d'un changement de système, se livrent à une joie sans bornes. Nous croyons qu'ils sont dans l'erreur et que leurs illusions ne tarderont pas à être dissipées. Et cette joie même ne serait elle pas, s'il en était besoin un avertissement salutaire ? Ne prouverait-elle pas aux hommes d'état appelés et maintenus aux affaires par la confiance du roi et du pays que l'intérêt de tous est de rester fermement unis, et de continuer à combattre ensemble pour la défense des vrais principes sur lesquels repose tout l'avenir de la monarchie constitutionnelle de la France ?

On pourrait croire d'après cet article du *Journal des Débats* qu'il n'y a pas eu de dissentiment ministériel, mais il a besoin d'explications. Il paraît qu'une espèce de trêve a été conclue entre les deux rivaux du cabinet. Il aurait été convenu d'attendre avant tout les débats de la chambre des députés sur la loi de dotation et sur les fonds secrets, car

UN DUEL EN VOYAGE.

(Suite et fin — V. le *Politique* n° 74.)

Je m'habillai, tout en pensant à ce singulier mélange d'expressions vulgaires et de sentiments élevés. Ce type qu'on cherchait vainement, je crois, dans tout autre pays et qui est si commun en France, m'était déjà connu ; mais jamais je n'avais été à même de l'étudier de si près. De ce moment, outre l'intérêt réel que m'inspirait ce brave jeune homme, il y avait encore une curiosité d'anatomiste. Il en est de l'auteur dramatique comme du médecin : dans toute chose, il voit malgré lui le côté de l'art, et, en même temps que son âme se prend, malgré lui son esprit étudie. Cela est triste à dire ; mais chez l'un comme chez l'autre, il y a une partie du cœur qui est desséchée : chez le médecin, c'est celle qui touche à la science ; chez le poète, c'est celle qui touche à l'imagination.

Je trouvai l'Allemand à l'hôtel de l'Aigle ; il avait donné sa parole, et, en général, les gens de sa nation ne la retirent point. Il me suivit chez l'Anglais. Arrivés à l'hôtel de la Balance, nous demandâmes sir Robert : on nous dit qu'il était dans le jardin ; nous y entrâmes. A peine eûmes-nous fait vingt pas que nous l'aperçûmes au bout d'une allée transversale. Il s'exerçait au pistolet ; derrière lui, son domestique chargeait les armes.

Nous approchâmes lentement et sans bruit, et, arrivés à dix pas de lui, nous nous arrêtâmes. Sir Robert était de première force : il tira à vingt cinq pas sur des pains à cacheter collés contre le mur, et fessait mouche presque à tout coup.

— Sacremen... murmura l'Allemand.
— Diable ! diable ! fis-je.
— Pardon, dit sir Robert ; je n'avais pas vu, vous, messieurs, et je faisais la main à moi.

— Mais elle ne me paraît pas trop dérangée, d'après les trois derniers coups que vous venez de tirer.

MM. Molé et Guizot sont tombés d'accord qu'un nouveau cabinet aurait trop de chances contre lui, de quelque manière qu'il fut composé, tant que la chambre des députés ne se serait pas prononcée sur ces deux projets. (*Correspondance.*)

Le jour n'est pas encore indiqué pour la reprise de la discussion article par article. C'est alors que viendront les amendements.

— On lit dans l'*Allgemeine Zeitung*, sous la date de Berlin, du 16 mars :

Les fiançailles de la princesse Hélène de Mecklenbourg avec le duc d'Orléans ont été annoncées dans nos cercles du beau monde d'une manière semi officielle, et avec des détails tels qu'il n'y aurait plus moyen d'en douter. On dit que la princesse a conçu un tel attachement pour son futur, qu'elle a failli s'évanouir lorsque des relations de famille avaient fait craindre la rupture des négociations entamées.

— M. le baron de Richemont, lieutenant-général, conseiller-d'état et député de l'Allier, vient de faire distribuer à ses collègues un Mémoire lithographié intitulé : *Paris fortifié, seule et incontestable garantie de l'indépendance de la France.*

Après avoir dit que la dépense s'éleverait à 50 millions, M. le général Richemont s'exprime ainsi :

« Cinquante millions entoureraient Paris d'une enceinte inexpugnable, et Paris c'est la France toute entière, c'est le gouvernement constitutionnel, c'est la dynastie de juillet. Avec Paris fortifié, tout devient éternel. Si Paris reste ouvert, tout peut avoir péri dans quelques années, jusqu'à la race des rois de notre choix. Dans ces temps de funeste audace et de fanatisme politique, où le sort de l'état est tombé à la discrétion de quelques assassins, où les factions, les partis politiques et ceux qui les encouragent ont peut-être placé leurs espérances dans le succès d'un crime, nous livrons au hasard des événements les têtes précieuses sur lesquelles reposent les destinées de la patrie. Qui peut répondre que l'étranger, sous le prétexte de venger un attentat, ne vienne pas, au premier moment de trouble et de confusion, faire irruption au sein de la France, accompagné d'un autre prétendant dont il exploiterait pour son compte les droits qu'il consentirait à lui reconnaître et à appuyer de ses armes ? »

— Sur 220 nominations d'officiers de la garde nationale, 32 seulement portent sur des gardes nationaux non encore pourvus de grades ; 139 ont été réélus aux fonctions qu'ils occupaient précédemment ; enfin, 49 qui étaient déjà officiers ou sous-officiers ont été appelés à de nouveaux postes. Ce résultat prouve l'excellent esprit de la garde nationale parisienne, la confiance qu'avaient su lui inspirer ses chefs, et déjoue tous les calculs de la malveillance et de l'esprit de parti. (*Moniteur*)

— Il paraît que les sociétés républicaines recommencent à exploiter le malaise des ouvriers ; on parle d'une coalition d'ouvriers anglais, employés dans diverses imprimeries françaises, qui ont demandé une augmentation de salaire. On assure que M. Robertson, leur interprète a été arrêté.

— Nous apprenons avec peine que le chiffre des demandes en remboursement de la caisse d'épargne, a augmenté cette semaine. Il s'est élevé à 1,708,332 francs pour le 25 mars prochain. Savoir : 1,017,219 francs à la caisse centrale et 691,113 francs dans les succursales.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, le 23 mars :
Le quartier général de don Carlos était établi le 20 en Na-

varre, à Azunza. Voici le bulletin officiel de ce point : Don Carlos est parti ce matin, à 8 heures, de Huarle Araquil ; il est arrivé ici à 2 heures de l'après midi. Demain il continuera sa route pour Estella. L'infant don Sébastien a quitté Tolosa, dans la matinée du 18, se portant à la rencontre d'Espartero qui occupait Ellorio : On disait que ce général était malade. Les routes sont en mauvais état.

Des lettres de Tolosa, du 21, portent qu'Espartero a retiré d'Ellorio son avant garde, pour la placer à Abadiano, à 1 lieue et demie de Durango. L'infant a dû arriver ce même jour, dans la matinée, à Elgoibar, avec 8 bataillons, 3 escadrons de cavalerie et 4 pièces d'artillerie.

On apprend par des correspondances d'Irun, en date du 21 dans la nuit, que pendant le mouvement exécuté par l'infant don Sébastien, la division de Saarsfield forte de 8 à 10 mille hommes se dirigeait vers Azama. Le 20, après un feu meurtrier qui a duré quatre heures, cette division a pénétré dans le village de Lanainzagar. Si les bataillons carliste ont pu opérer leur concentration le 21, l'affaire aura sans doute été reprise dans cette journée.

Toutes les lettres d'avant-hier et d'hier de St-Sébastien portent l'empreinte de la rage. Les récriminations ont cessé pour faire place à une ardeur furieuse de revanche. Quoi qu'il arrive, au reste, il paraît très positif qu'une sortie aura lieu incessamment sur Oriamendi. Les carlistes de leur côté qui s'attendent à être attaqués préparent une vigoureuse résistance. L'affaire ne peut manquer d'être chaude.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

LE NOUVEAU GARGANTUA.

Un restaurateur se présente devant le juge de paix de Westminster et réclame des dommages-intérêts contre un de ses habitués dont l'appétit dévorant a fait désertir la plupart de ses pratiques.

Le magistrat. — Quel est le prix de votre table d'hôte ?

L'hôtelier. — Mon prix est de 2 shillings ; je donne pour ce prix un rôti, deux plats de légumes, du poisson et du dessert.

Le magistrat. — Que demandez-vous à M. Vaughan, ici présent.

L'hôtelier. — M. Vaughan est un vorace de la première espèce ; il me mange à lui seul un *roastbeef* de vingt livres, sans compter les légumes et les accessoires, et ne laisse rien aux autres convives.

M. Vaughan. — C'est-à-dire qu'il m'est arrivé un jour d'avoir dîné, pour la première fois chez vous ; votre *roastbeef* s'est présenté à ma vue, et je n'ai pu m'empêcher de tomber sur les vivres.

Le magistrat. — Vous parlez d'avoir dîné pour la première fois ; est-ce que vous dînez plusieurs fois par jour ?

M. Vaughan. — Je dîne ordinairement quatre fois par jour, et je soupe deux fois. Je dîne d'abord chez le restaurateur Corbet, à midi ; chez l'hôtelier, ici présent, à deux heures ; chez Jones à quatre et chez Basinghall à six ; après cela je soupe chez Jubbs à huit heures du soir, et chez Clarie à dix ; je prends par là-dessus un bon verre de punch, et je me couche à minuit.

Le magistrat. — Vous vous bornez peut-être à ne manger que des choses solides en laissant de côté tout ce qui peut remplir l'estomac et troubler votre digestion.

L'hôtelier. — Monsieur le juge ; il dévore, au contraire, un pain de huit livres.

M. Vaughan. — En mangeant du pain, je ménage la viande.

L'hôtelier. — C'est à dire que vous mangez beaucoup de pain avec la viande et beaucoup de viande avec le pain.

Le magistrat. — Je vois dans tous vos récits que la nature a donné à M. Vaughan un appétit irrésistible qu'il ne peut maîtriser, et c'est aux hôteliers à le faire payer double ou triple, lorsqu'ils s'aperçoivent que l'une de leurs pratiques est dans le cas de dévorer la part du dîner des autres convives.

Il n'y a donc pas lieu de vous accorder les dommages-intérêts que vous demandez. (*Loi*)

— Oh ! mes vieux amis, dis je en essayant leurs ressorts je vous reconnais ; vous n'êtes pas si brillants que nos joueurs de Paris, ni si moelleux que vos confrères de Londres ; mais vous êtes bons et sûrs, et pourvu que la main qui vous dirige ne tremble pas, vous portez une balle aussi loin et aussi juste que si vous sortiez des ateliers de Versailles ou des fabriques de Manchester. Permettez vous que je les empoigne, monsieur ? demandai je à l'Allemand.

— Faites.
— A demain.
— A demain.

Je rentrai à l'hôtel assez inquiet. L'affaire prenait une tournure sérieuse. L'Anglais avait été calme, digne et poli. Il était évident que c'était non seulement un homme qui se battait, mais encore un homme qui savait se battre. L'offense était réciproque ; par conséquent, il n'y avait pas à refuser ou à choisir les armes ; le sort devait en décider ; et si le sort décidait que le combat aurait lieu au pistolet, je ne voyais pas grande chance pour mon pauvre compatriote. Aussi étai-je là, debout devant la table, tournant et retournant mes *Kuchenreiter*, sans pouvoir me décider à le faire descendre. Enfin je voulus voir s'ils étaient aussi bons que ceux avec lesquels j'avais commencé mon éducation, je les chargeai tous deux, et, comme ma fenêtre donnait sur le jardin, je vis un petit arbre qui était à une vingtaine de pas de moi, et je tirai. La balle enleva un morceau d'écorce.

— Bravo ! dit une voix qui paraît de la fenêtre au-dessus de la mienne, et que je reconnus pour celle de notre commis-voyageur, bravo ! bravissimo ! Et il se mit à descendre par son balcon pour gagner le mien.

— Eh bien ! mais, que diable faites-vous ?

— Je prends le chemin le plus court.

— Mais vous allez vous casser le cou, mon cher ami.

— Moi, oh ! pas si jeune ; on connaît sa gymnastique, et on s'en sert.

Il lâcha la dernière barre de fer qu'il ne tenait plus que d'une main, et tomba sur mon balcon. Voilà, sans balancier.

BELGIQUE.
BRUXELLES, LE 28 MARS.

On lit dans le *Moniteur* :

Le 27 mars :

M. le bourgmestre Debie s'est rendu aujourd'hui, à midi au château de Laeken, accompagné de son secrétaire, pour y inscrire aux registres de l'état civil l'acte de naissance du Prince nouveau-né.

La déclaration de la naissance a été faite par le Roi, en présence de MM. Ernst, ministre de la justice, le comte Félix de Mérode, ministre d'Etat, le comte d'Arschot, grand-marshal du palais, et le général comte d'Hane de Steenhuyse, grand écuyer et adjudant-général du Roi témoins désignés par S. M.

Le Prince a reçu les noms de PHILIPPE, EUGÈNE, FERDINAND, MARIE, CLÉMENT, BAUDOIN, LÉOPOLD, GEORGE.

— S. M. la Reine des Français est arrivée hier soir, à huit heures, à Bruxelles, avec LL. AA. RR. les princesses Marie et Clémentine et les ducs d'Aumale et de Montpensier. S. M. le Roi Léopold avait été au-devant de ses illustres parents. Les voitures ont traversé la ville pour se rendre au château de Laeken; elles étaient précédées de piqueurs portant des torches allumées.

— M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères est de retour à Bruxelles du court voyage qu'il a fait à Liège.

CHEMIN DE FER.

Le gouvernement, désirant organiser prochainement le transport des marchandises par le chemin de fer, et voulant dans une entreprise aussi nouvelle, s'entourer de toutes les lumières, a cru devoir consulter les chambres de commerce sur le meilleur mode à adopter. Trois modes peuvent être proposés.

Premier mode. — Transport par adjudication publique.

Dans ce cas, le transport serait mis en adjudication publique pour un temps déterminé et à raison d'un certain nombre de wagons, par jour, d'une certaine capacité; l'intervention du gouvernement se bornerait au fait de la location des wagons, et il serait déchargé de toute responsabilité, tant pour le transport sur le chemin de fer que pour la remise à domicile. Les wagons seraient accompagnés par des surveillants du choix de l'entrepreneur et agréés par l'administration. Cette adjudication serait faite d'après un cahier des charges contenant un tarif, auquel l'entrepreneur serait obligé de se conformer; la hausse porterait donc sur la somme à payer à l'état, ou bien la somme à payer à l'état serait fixée à l'avance par le gouvernement, et le rabais porterait sur le tarif inséré au cahier des charges.

Deuxième mode. — Transport en détail par le gouvernement, avec remise à domicile, et établissement d'un bureau de réception au centre de chaque ville.

Dans ce système le gouvernement se chargerait du transport en détail, non seulement sur le chemin de fer, mais du chemin de fer à domicile; il y aurait, en outre, un bureau de réception au centre de chaque ville. Il n'y aurait d'exception que pour les grosses marchandises, que l'expéditeur serait obligé de faire conduire à la station, ou que le destinataire serait tenu d'y faire prendre. Il y aurait, près de chaque station, des bâtiments assez vastes pour permettre aux marchandises d'y être entreposées pendant quelque temps. L'expédition, tant pour le transport sur le chemin de fer, à partir de la réception que pour la remise à domicile, se ferait sous la responsabilité du gouvernement. Il serait attaché à chaque station, outre les moyens de transport du chemin de fer, des moyens de transport entre la station, le bureau de réception et les domiciles des particuliers, et un personnel spécial de voituriers, facteurs, etc., aux gages du gouvernement. En un mot, le gouvernement serait assimilé aux entrepreneurs actuels de messageries de roulage.

Troisième mode. — Transport par le gouvernement sur le chemin de fer, au moyen de wagons loués, en tout ou en partie, aux particuliers et entrepreneurs.

Dans ce système, le gouvernement se bornerait à effectuer le transport sur le chemin de fer proprement dit. Il resterait étranger aux transports des marchandises du domicile à la station, et vice versa. Le transport même sur le chemin de fer s'ef-

fectuerait sous la responsabilité de l'expéditeur, à qui il serait permis de faire asseoir un homme de son choix sur le wagon loué. Il y aurait deux sortes de wagons: les uns destinés à être loués en entier, les autres divisés en trois compartiments et destinés à être loués par tiers. Le prix d'un tiers de wagon pourrait être de la moitié du prix d'un wagon entier. Il y aurait deux sortes de transports pour marchandises: l'un par les convois ordinaires des voyageurs, l'autre par les convois spéciaux. Dans la supposition où il serait décidé par l'administration qu'on pourrait assigner deux wagons de marchandises à chaque convoi ordinaire de voyageurs, la priorité serait réglée par l'ordre des demandes. Les wagons retenus et non expédiés par les convois ordinaires seraient, le soir du même jour, par convois extraordinaires; s'ils excédaient le nombre de six; dans le cas contraire, ils le seraient le lendemain, par les convois ordinaires, et toujours dans l'ordre des inscriptions.

Le poids qui pourrait être chargé sur chaque wagon serait déterminé, il serait établi des moyens de vérification pour prévenir les surcharges. En retenant un wagon, le prix en serait payé en entier et par anticipation; il ne serait accordé ni restitution ni remise pour les charges incomplètes. Il n'y aurait, aux stations, d'autres bâtiments que ceux qui sont rigoureusement nécessaires pour le dépôt momentané des marchandises arrivées ou à expédier. Les marchandises devraient être enlevées par le destinataire dans un temps déterminé. Il est entendu que le gouvernement continuerait à se charger du transport en détail des effets des voyageurs à concurrence d'un certain poids. Chacun de ces systèmes comporte différentes modifications: par exemple, dans le deuxième système, le gouvernement pourrait ne pas être chargé du transport des marchandises hors des stations; ni pour la réception ni pour la remise à domicile. L'on pourrait même examiner séparément et au préalable la question suivante: Le gouvernement peut-il se charger d'un transport autre que celui qui doit se faire sur le chemin de fer proprement dit? Cette première question étant résolue, il y aurait lieu de rechercher, en second lieu, à quelles conditions doit se faire le transport sur le chemin de fer proprement dit. Le gouvernement attendra les rapports des chambres de commerce pour prendre une résolution définitive; il espère pouvoir le faire avant le premier mai prochain. (*Moniteur*.)

Bruxelles, 28 mars (trois heures). — On a écarté des doutes sur la véracité de la nouvelle donnée dès hier au soir, que le général Espartaco aurait été complètement battu. Cependant le prix de la dette active (Ardois) a fait un grand pas rétrograde. Ouvert à 20 3/4, il est resté assez long-temps à 20 5/8 papier; à la clôture, il y avait 20 1/4 cours. Société Générale, émission de Paris, 1500 papier, Actions Réunies 102 argent.

Anvers, deux heures. — Ardois 21 1/4 1/8 24 20 3/4 20 20 1/8 1/4 3/8 20 1/2 A.

Londres, 25 mars, 4 heures. — Nous avons des nouvelles des Etats-Unis par le paquebot de New York arrivé à Liverpool à la date du 24 février le change sur Londres avait subi une baisse légère, l'argent continue d'être rare, cependant les articles d'Angleterre trouvent des acheteurs au comptant. L'argent est toujours assez abondant sur la place.

Les lettres de Birmingham et de Manchester sont plus favorables au cours des actions et elles ont amené sur notre place une amélioration dans les cours.

Consolidés 90 1/4 3/8; belges 102 3/4; hollandais 2 1/2 p. c. 53 1/8; espagnols active 21 1/2, passive 5 5/8, différée 8 1/2; portugais 5 p. c. 47 3/4, 3 p. c. 30 3/4; brésiliens 87.

LIÈGE, LE 29 MARS.

BULLETIN.

La crise industrielle qui afflige en ce moment la France, l'Angleterre et les Etats-Unis, a droit d'attirer toute notre attention. Elle y a dans ces événements, sans aucun doute, de graves enseignements pour notre pays. Nous avons entendu des personnes éclairées sur cette matière, et qui ont à cœur la prospérité de leur patrie, attribuer principalement les désastres des Etats-Unis, où l'on trouve l'origine de ceux de l'Angleterre et de la France, à une trop grande émission de papier, émission à la suite de laquelle ce même papier a naturellement éprouvé une fâcheuse dépréciation. Cependant, dans l'intention d'en soutenir la valeur, les banques américaines firent venir de l'Angleterre des sommes considérables, à l'effet d'être à même de faire face à toutes les demandes d'échange de papier contre du numéraire. Il parait que des exportations nombreuses de métaux eurent lieu, tant que l'Angleterre ne fut point animée par la crainte de voir aussi son papier éprouver une dépréciation semblable à celle que subissent les billets américains.

Toutefois, malgré les efforts des Etats-Unis pour soutenir la

Le lendemain, à sept heures, l'Allemand était chez moi; derrière lui venaient les témoins de sir Robert. Comme je l'avais prévu, le sort devait décider de toutes les conditions: quant au lieu du combat, ils proposèrent une petite fleuve habitée du golfe de Kussnah, nous acceptâmes. Ces préliminaires arrêtés, ces messieurs se retirèrent. Je frappai, comme il était convenu, le plafond avec mon bâton de voyage; Alcide me répondit avec le talon de sa botte, et cinq minutes après, il descendit. Lui aussi avait fait toilette; car il avait entendu ce que j'avais dit la veille, et il avait voulu me prouver qu'il ne l'avait pas oublié. Malheureusement sa toilette était des plus mal choisies pour l'occasion à laquelle elle devait servir: il avait un habit à boutons de métal ciselé, un pantalon à raies et une cravate de satin noir surmontée d'un col blanc.

— Vous allez remonter chez vous et changer entièrement de costume, lui dis-je.

— Et pourquoi cela? je suis tout flambant neuf.

— Oui, vous êtes magnifique, c'est vrai; mais les raies de votre pantalon, les boutons de votre habit et le col de votre chemise sont autant de point de mire, qu'il est inutile de représenter à votre adversaire. N'avez-vous pas un pantalon de couleur sombre, et une redingote noire; quant à votre col, vous l'ôtiez, et voilà tout.

— Si fait, j'ai tout cela; mais cela nous retardera.

— Soyez tranquille, nous avons le temps.

— Et où l'affaire a-t-elle lieu?

— Dans la petite île de Kussnah.

— Dans un instant, je suis à vous. — En effet, cinq minutes après, il rentra dans le costume indiqué.

— Voilà, dit-il; — costume complet d'entrepreneur des pompes funèbres: il ne me manque qu'un crêpe à mon chapeau; mais ce n'est pas la peine de retarder le départ pour cela. En route, messieurs, en route; je ne voudrais pour rien au monde arriver le dernier.

La barque était à cinquante pas de l'auberge; les bateliers n'attendaient que nous; le chirurgien, prévenu, était à bord. Nous partîmes. A peine fûmes-nous sur le lac, que nous vîmes, à cinq cents pas devant

valeur du papier, la confiance ne fut jamais assez vive pour rétablir le crédit, et quand l'exportation du numéraire vint à cesser, la crise se prononça chaque jour davantage, et prit les tristes développements dont nous sommes témoins aujourd'hui.

Si nous en croyons diverses rumeurs, en présence de ces faits qui n'avaient point échappé à plusieurs de nos hauts financiers, on prit en Belgique les précautions nécessaires pour parer aux inconvénients qui pouvaient naître. Des sommes d'argent très-élevées furent entassées dans les caves de notre principal établissement financier, et l'on attendit alors avec confiance toutes les demandes de remboursement et d'échanges. La précaution était bonne; mais toutefois aucun signe de crise ne se manifesta dans notre pays.

Nous remarquons que le gouvernement vient d'autoriser la Société anonyme des hauts-fourneaux du Borinage, et celle du commerce de Bruges, mais en leur interdisant l'émission des billets au porteur, bons de caisse ou autre valeur en papier de même nature.

Cette restriction a pour objet de prévenir chez nous la création d'une trop grande quantité de papier, cause principale des désastres des Etats-Unis. La précaution n'est elle point prudente dans les circonstances actuelles? c'est notre avis.

Nous pensons qu'en Angleterre, le gouvernement, qu'on peut citer ici avec confiance, surveille avec soin les opérations financières, et qu'il impose dans ces sortes d'occurrences un contrôle sévère.

Il faut savoir où l'on va en matière d'industrie et de finances, comme en matière politique. Consolider les choses commencées, ne nous pressons pas outre mesure. Voyons les résultats de ce qui existe avant d'aller plus loin. Le crédit est une excellente chose, c'est, à-t-on dit, le génie des temps modernes; mais cependant il ne faut pas en abuser.

Le temps est l'élément nécessaire de toute prospérité durable, et il semble que nous voulions nous en passer. Pour aller avec sécurité au delà de ce qui existe aujourd'hui, il faut selon nous plus de bras et de capitaux que n'en possède actuellement la Belgique. On ne crée point d'ailleurs comme nous l'avons déjà dit, une industrie avec des capitaux seulement; il faut encore l'intelligence; et c'est le temps seul qui la donne. Apportez un million pour fonder un atelier, c'est fort bien, mais le pourrez-vous d'un jour à l'autre peupler d'ouvriers habiles, intelligents, et capables de le faire prospérer.

Nous admettons volontiers, en thèse générale, que ce sont les capitaux qui régissent la production; mais cette loi, reconnue par les économistes, ne s'accomplit régulièrement que dans une certaine période. Un pays compte cent ou deux cent manufactures; supposez qu'il trouve tout-à-coup les capitaux ou le crédit nécessaire pour en créer un nombre triple ou quadruple. Evidemment il ne se trouvera pas au même instant, le nombre suffisant d'ouvriers habiles pour mettre ces mêmes établissements en activité. — Cette supposition que nous faisons, ne se réalise-t-elle pas un peu par les événements que nous voyons chez nous? C'est une question digne d'examen. Nous y reviendrons.

Voici ce que nous lisons aujourd'hui dans le *Journal des Débats* sur la crise commerciale:

La Banque d'Angleterre a récemment adopté des mesures qui ne peuvent manquer d'exercer une heureuse influence sur la situation du monde commercial. Elle a fait des avances considérables à quatre maisons de Londres qui avaient concentré dans leurs mains la majeure part des affaires des Etats-Unis, et qui se trouvaient dans une position critique. La chute de ces maisons eût entraîné une innumérable quantité de faillites dans les deux hémisphères. En leur venant en aide, la Banque d'Angleterre a bien mérité du commerce anglais et américain et de celui de tous les autres pays, qui est forcément intéressé à la prospérité des Etats-Unis et de l'Angleterre. Elle ne court elle-même aucun risque; car les maisons qu'elle a libéralement soutenues possèdent un actif bien supérieur à leur passif. L'absence des remises qu'elles étaient en droit d'attendre d'Amérique les avait seule jetées dans le plus pressant embarras. La Banque d'Angleterre est d'ailleurs solidaire avec le commerce anglais; si celui-ci eût été décimé par la faillite, elle eût été réduite elle-même aux plus fâcheuses extrémités.

La Banque d'Angleterre a d'ailleurs imposé une loi aux maisons qu'elle secourait ainsi; elle leur a interdit de nouer, quant à présent, aucune nouvelle affaire avec les Etats-Unis, et d'accepter de nouvelles traites de l'Amérique du Nord sur

nous, le bateau de sir Robert. — Un louis de *trinkgeldt* (1), dit Jollivet aux bateliers, si nous sommes arrivés à l'île de Kussnah avant la barque que vous voyez. Les bateliers se courbèrent sur leurs rames, et la petite embarcation glissa sur l'eau comme une hirondelle. La promesse fit merveille; nous arrivâmes les premiers.

C'était une petite île de 70 pas de longueur à peu près, au milieu de laquelle l'abbé Raynal, dans un de ses accès de liberté philosophique, avait fait élever un obélisque en granit pour consacrer la mémoire des patriotes de 1788. Il avait d'abord demandé aux magistrats d'Andover, de faire ériger ce monument au Grutli, mais ceux-ci l'avaient refusé, en répondant que la chose était inutile, et que le souvenir de leurs ancêtres n'était pas en danger de s'éteindre chez leurs descendants. Il s'était donc contenté de l'île de Kussnah; et il y avait fait dresser son obélisque, traversé, pour plus grande solidité, d'une barre de fer dans toute sa longueur. Malheureusement, cette précaution, qui devait éterniser le monument, fut la cause même de sa perte: la foudre, attirée par le fer, tomba quelques années après sur l'obélisque et le mit en pièces.

Le lieu était on ne peut mieux choisi pour la scène qui allait s'y passer. C'était une langue de terre plus longue que large, au milieu de laquelle se trouvaient encore les débris du monument de l'abbé Raynal; le reste, parfaitement solitaire, du reste, attendu que, dans les crues du lac, occasionnées par la fonte des neiges, l'eau doit la recouvrir entièrement. Je venais de l'examiner dans toutes ses parties, lorsque la barque de sir Robert aborda à l'extrémité opposée à celle où nous nous trouvions. Sir Robert resta à bord de l'eau, ses témoins s'avancèrent vers nous. Je fis un pas pour aller au-devant d'eux; Jollivet m'arrêta par le bras. Je fis signe à l'Allemand que j'allais le rejoindre; il s'avança en conséquence à la rencontre de ces messieurs.

Une seule chose, dit Jollivet.

— Laquelle?

(1) Mot à mot, argent pour boire.

— Ma parole, vous me faites peur.

— Et pourquoi cela?

— Parce que vous êtes un grand enfant et pas autre chose.

— Bah! dans l'occasion, on sera un homme, soyez tranquille. Eh bien! qu'y a-t-il de nouveau?

— J'ai vu votre Anglais.

— Ah!

— Il se battra.

— Tant mieux.

— Nous l'avons trouvé dans le jardin.

— Que faisait-il donc? Le temps des fraises est passé ce me semble.

— Il s'exerçait au pistolet.

— C'est un amusement comme un autre.

— Vous ne demandez pas comment il tire?

— Je le saurai demain.

— Mais vous-même; voyons, prenez ce pistolet, il est tout chargé.

— Pourquoi faire?

— Pour que je voie ce que vous savez faire.

— Ne vous inquiétez pas de cela; si nous nous battons, je tirerai d'abord près pour ne pas le manquer.

— Vous êtes toujours dénoté?

— Ah çà! vous devenez monotone à la fin.

— C'est bon, n'en parions plus.

— Et pour quelle heure?

— Mais pour huit heures à peu près.

— Bien: quand vous aurez besoin de moi, vous me frapperez; en attendant je retourne à mes amours, toujours.

A ces mots il se mit à grimper comme une écureuil à l'angle de ma fenêtre, regarda son balcon et rentra chez lui. J'employai le reste de la journée à me procurer des épées et à prévenir un chirurgien. Franco se chargea, de son côté, de tenir une barque prête: je la louai pour toute la journée.

L'Europe. Cette condition, si elle n'y eût pas joint un correctif, était de nature elle-même à amener bientôt une crise fatale à l'Angleterre; car l'Angleterre a besoin de vendre ses produits plus encore que les États-Unis n'ont besoin de les lui acheter.

Le commerce des États-Unis, suspendu pendant un an, ce serait la ruine de Manchester, de Birmingham et de tous les comités manufacturiers. Il était donc indispensable que la Banque d'Angleterre, en même temps qu'elle arrêta d'un côté les transactions entre les États-Unis et l'Europe, ou au moins l'Angleterre, leur ouvrir une autre issue sans délai.

Ce matin, à 11 heures, on a chanté un Te Deum solennel, à l'occasion de la naissance du Prince.

Après cette cérémonie, a eu lieu sur la place St Lambert, une parade de toutes les troupes de la garnison.

Séance publique du conseil communal de Liège, vendredi 31 mars, et samedi 1er avril, à 5 heures du soir.

L'article relatif au chemin de fer prussien, inséré dans notre n° d'avant hier, est extrait du Précurseur d'Anvers.

Hier, M. Beunen, intendant militaire de la 3e direction d'administration en résidence à Liège, a réuni dans un banquet les officiers comptables de la garnison au nombre de vingt. Plusieurs toasts ont été portés. Voici celui de M. Beunen aux officiers comptables: « Je fais des vœux pour votre avancement, continuez à marcher dans la voie d'une sage administration, et ne perdez pas de vue, que la probité est la qualité indispensable du bon administrateur. »

MONNAIE DE CUIVRE.

M. le gouverneur de notre province vient d'adresser aux collèges des bourgmestres et échevins, une circulaire dans laquelle il signale les abus dont sont victimes les basses classes et les classes moyennes de la société, par l'ancien usage de compter en argent de Liège. Il les invite en conséquence à rappeler à leurs administrés la loi monétaire du janvier 1832, qui veut que les sommes soient désormais exprimées en francs et centimes. Il les engage en outre à leur faire observer que les pièces de cuivre du ci-devant royaume des Pays-Bas ont, conformément à l'article 22 de la loi précitée, cessé depuis leur échange qui a eu lieu du 1er au 22 avril 1834, d'avoir un cours légal en Belgique, et qu'ils sont dès lors autorisés à les refuser en paiement; que les pièces de cuivre, actuellement courables dans le royaume, sont celles mentionnées à l'article 12 de cette loi, savoir: les pièces de 1 centime, de 2 centimes, de 5 centimes et de 10 centimes, mais qu'ils sont également autorisés à les refuser, lorsqu'on veut les leur donner en argent de Liège ou pour une valeur autre que celle que la loi leur a assignée, et qu'aux termes de l'article 24 de ladite loi nul n'est tenu d'accepter, sur ce qui doit lui être payé, plus de la valeur de cinq francs, par appoint, en pièces de cuivre.

M. Emile a fait hier son troisième début dans le rôle de Fritz de la Fiancée. Il a été favorablement accueilli. — Nous apprenons que Mm. Stévens, notre excellent diuène, fera partie de notre troupe dramatique l'année prochaine.

Errata. — Dans notre article spectacle d'hier, au lieu de chanter à forcer ses moyens, lisez: chercher à forcer ses moyens. — Au lieu de propre romaine, lisez: pourpre romaine.

LA MAISON DE MECKLENBOURG.

La maison de Mecklenbourg est la plus ancienne maison régnante, et est la seule qui gouverne encore le même pays ou elle commandait, il y a mille ans à peu près, sous le titre royal.

— Promettez-moi que, si le sort nous accorde la faculté de régler les conditions du combat, vous accepterez les miennes: ce seront celles d'un homme qui n'a pas peur; soyez tranquille.

— Je vous le promets.

— Allez, maintenant.

— Je m'avancai vers nos adversaires. Sir Robert leur avait défendu de faire aucune concession; de sorte que nous n'eûmes à nous occuper que des préparatifs du combat. Nous jetâmes une pièce de cinq francs en l'air. Ces messieurs retinrent tête pour le pistolet, et nous pile pour l'épée: la pièce rebomba tête; le pistolet fut adopté. On jeta la pièce une seconde fois en l'air pour savoir si l'on se servirait des pistolets de l'Anglais, qui lui étaient familiers, ou de ceux de l'Allemand, qui étaient étrangers à l'un comme à l'autre: cette fois encore le sort favorisa nos adversaires. Enfin, on fit un troisième appel au hasard pour savoir à qui appartenait de régler le mode de combat: cette fois, le sort fut pour nous. J'allai trouver Jollivet.

— Eh bien! dis je, vous vous battez au pistolet!

— Très bien.

— Sir Robert a le droit de choisir ses armes.

— Ça m'est égal.

— Maintenant, c'est à vous de régler le combat.

— Ah! dit Jollivet en se levant, eh bien! dans ce cas là nous allons riez: je veux, — entendez-vous bien? je puis dire: je veux, car j'ai votre parole, je veux que nous marchions l'un sur l'autre, un pistolet de chaque main, et que nous tirions à volonté.

— Mais, mon cher ami, si l'un d'eux tombe, l'autre n'a rien à gagner.

— Je n'avois rien à dire; j'étais lié par ma promesse. Je transmis ma mission aux témoins de sir Robert; ils allèrent le trouver. Après quelques mots échangés, l'un d'eux se retourna:

— Sir Robert accepte, dit-il. — Nous nous saluâmes réciproquement. J'allai chercher les pistolets dans la barque, et je les apportai. Je commençai à les charger, lorsque Jollivet me prit par le bras.

Ce n'est guère, toutefois, qu'à dater du règne de Mistwov-le-Géant, au milieu du dixième siècle, qu'on peut suivre aisément, à travers l'histoire, la généalogie des princes de Mecklenbourg. Au commencement du onzième siècle, ces princes régnaient sur une fort grande partie du nord de l'Allemagne; on prétend même que leur domination touchait à la fois la Vistule et le Weser.

Mais, en 1142, Niclot, après de longues guerres contre les Danois et les Saxons, fut contraint de renoncer au titre de roi pour ne plus porter, à l'avenir, que celui de prince des Vandales, seigneur de Mecklenbourg, relevant de Henri-le-Lion, duc de Saxe. Il n'obtint même la paix qu'à la condition d'abjurer le paganisme, en 1147.

Cette ancienne et noble famille s'est alliée successivement aux maisons de Hongrie, de Saxe, de Danemarck, de Suède de Pologne, de Russie: elle a donné un Roi à la Suède. Albert III, fils d'Albert II, duc de Mecklenbourg, fut en effet, proclamé le 30 novembre 1363, après la déposition du roi Magnus II, et d'Haquin, son oncle et son cousin.

Les grands-ducs de Mecklenbourg professent la religion luthérienne. Ils avaient cinq voix au collège des princes à la diète de l'empire. A l'exception des ducs de Holstein Odenbourg, ils furent les premiers princes d'Allemagne qui entrèrent dans la confédération rhénane: leur accession est en effet du 8 février 1808. Ils firent aussi les premiers à s'en détacher. En 1815, ils prirent le titre de grands-ducs. Ils sont membres de la confédération germanique, et ont à la diète un suffrage curial et la quatorzième place. A l'assemblée générale, le grand-duc Schwerin occupe la dix-neuvième place avec deux voix.

Mecklenbourg Schwerin a une surface de 622 lieues carrées, la population était de 472,171 âmes en 1836.

Le grand-duc est, toutes proportions gardées, le plus riche souverain de l'Europe; car les trois quarts du sol entier lui appartiennent, comme domaines de sa famille.

Frédéric François 1er, grand-duc de Mecklenbourg Schwerin, est mort le 1er février 1837. Son fils aîné, Frédéric-Louis, était mort en 1819 après s'être marié trois fois; il laissait d'Hélène Paulowna, fille de Paul 1er, empereur de Russie, deux enfants, Paul Frédéric, grand-duc actuel, et Marie-Louise-Frédérique-Alexandre-Elisabeth-Charlotte-Catherine, mariée au duc de Saxe-Altenbourg. De son second mariage avec Caroline-Louise, fille du grand-duc de Saxe-Weimar, Frédéric-Louis avait eu aussi deux enfants: Albert, qui est mort en 1834, et la princesse Hélène-Louise Elisabeth, née le 24 janvier 1814.

Ainsi cette jeune princesse, sœur du duc régnant, quoique d'un autre lit, est nièce de l'empereur Nicolas, et nièce aussi du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, dont la fille Alexandrine a épousé en 1822, le grand-duc Paul Frédéric. Cette dernière alliance a été un lien de plus entre la Russie et le Mecklenbourg.

HAUT-FOURNEAU

ET FONDERIE DES VENNES.

L'administrateur directeur gérant de la Société de Haut-Fourneau et Fonderie des Vennes, a l'honneur d'annoncer aux intéressés que conformément à l'art. 33 des statuts, l'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu samedi prochain 1er avril, à trois heures de l'après-midi, rue derrière St. Thomas, n° 348 à Liège. 597

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui mercredi 29 mars 1837. Relâche.

ANNONCES.

A LOUER PRESENTEMENT

UN BEL APPARTEMENT MEUBLÉ,

AU PREMIER.

Composé d'un salon, d'une chambre à coucher assez vaste avec alcove et balcon, donnant sur un jardin, et d'un cabinet de toilette. — S'adresser rue Vinave d'Ille, N. 66. 594

— Laissez faire la besogne à votre ami, me dit-il; j'ai deux mots à vous communiquer.

Nous nous écartâmes.

— Je n'ai personne au monde, et si je suis tué, par conséquent personne ne me pleurera; si ce n'est pourtant une pauvre fille qui m'aime de tout son cœur.

— Lui avez-vous écrit?

— Oui, voilà une lettre si je suis tué, faites-la lui parvenir; si je suis blessé, et qu'on ne puisse pas me transporter jusqu'à Lucerne, allez-y, et envoyez-la moi.

— Elle demeure donc dans cette ville?

— C'est la fille de notre hôte, Catherine. Je lui ai promis de l'épouser, pauvre fille!... vous comprenez?

— C'est bien, la chose sera faite.

— Merci. Allons, sommes nous prêts, mes petits amours.

Je me retournai vers nos adversaires: ils attendaient.

— Je crois que oui, répondis-je.

— Une poignée de main.

— Du sang froid!

— Soyez tranquille.

En ce moment, l'Allemand se rapprocha de nous avec les pistolets tout chargés; nous conduisîmes Alcide Jollivet à l'extrémité de l'île; puis voyant que les témoins de sir Robert s'étaient déjà écartés de lui, nous revînmes nous placer eu face d'eux, laissant les deux combattants à cinquante-cinq pas de distance à peu près l'un de l'autre; alors, nous étant regardés pour savoir si l'on pouvait donner le signal, et voyant que rien ne s'y opposait, nous frappâmes trois fois dans nos mains, et au troisième coup, les adversaires se mirent en marche.

Certes, une des sensations les plus poignantes qu'on puisse éprouver, c'est de voir deux hommes pleins de vie et de santé, qui devraient avoir encore tous deux de longues années à vivre, et qui s'avancent l'un au-devant de l'autre tenant la mort de chaque main. En pareille circonstance, le rôle d'acteur est, je crois, moins pénible que

Le docteur TALMA, chirurgien-dentiste de L.L. MM., sera à Liège le 4 avril prochain. — HÔTEL D'ANGLETERRE.

AVIS.

A VENDRE POUR CAUSE DE DÉPART,

HUIT ACTIONS,

DANS LE BEAU CHARBONNAGE DE MARIHAYE,

A SERAING SUR MEUSE.

Cette houillère est munie de puissantes machines. Sa proximité de la Meuse, et la qualité de son combustible, l'ont toujours fait ranger parmi les meilleurs charbonnages. S'adresser au notaire DELEXHY, à Liège. 597

VENTE

D'UNE

PROPRIÉTÉ RURALE.

LE 21 AVRIL à 10 heures du matin, en l'étude de M. BERTRAND, Notaire, à Liège, il sera procédé

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DE LA FERME,

DITE DE LA HAGORÉE,

SISE EN LA COMMUNE DE HENRI-CHAPELLE,

Consistant en maison et bâtimens servant à l'exploitation, avec 9 hectares, 50 ares, de jardins, vergers et prairies.

Cette belle propriété dans laquelle il y a une quantité de minerais de fer, n'est distante que d'une demi lieue de Battice, près de Verviers. 593

VENTE PAR LICITATION

D'UNE MAISON,

SISE AU QUAI D'AVROY, A LIÈGE.

LUNDI 10 AVRIL 1837, à 10 heures du matin, au bureau de la justice de paix du quartier du Sud, de la ville de Liège, rue mont St. Martin, M. PARMENTIER, notaire, procédera à l'adjudication publique, aux enchères,

D'UNE MAISON,

SISE AU QUAI D'AVROY, A LIÈGE, N° 767,

composée de plusieurs habitations, avec grande cour d'entrée, le tout mesurant en superficie 251 mètres carrés et joignant d'un côté à M. D. Mouton et d'autre à la rue du St. Esprit. — S'adresser audit notaire PARMENTIER. 596

JEUDI 30 de ce mois, à dix heures, le notaire PAQUE, vendra aux enchères publiques, en son étude rue Souverain Pont,

DEUX PIÈCES DE TERRE,

SITUÉES EN LA COMMUNE DE HERMÉE, savoir:

1° UNE DE TRENTE VERGES GRANDES,

détenue par la V^e Loly et les sieurs N. Godin, J. Thonnart et Radoux, en lieu dit à la Croix sur le plein de Loviofosse, joignant aux enfans Sior et au chapitre de St. Barthélemi.

2° UNE DE 18 VERGES GRANDES,

occupée par le sieur G. Jansen, de Hermée, en lieu dit à la voie de Herstal, joignant aux enfans Sior, aux enfans de Colson et à l'avocat Colson.

Ces deux pièces seront vendues en plusieurs lots et aux conditions que l'on peut connaître en l'étude dudit notaire. 599

celui de spectateur; et je suis sûr que le cœur de ces hommes, qui d'un moment à l'autre pouvait cesser de battre, était moins violemment serré que le nôtre. Pour moi, mes yeux étaient fixés comme par enchantement sur ce jeune homme, dans lequel, la veille au soir, je ne voyais encore qu'un farceur d'assez mauvais goût, et auquel à cette heure je m'intéressais comme à un ami. Il avait rejeté ses cheveux en arrière, sa figure avait perdu cette expression de plaisanterie triviale qui lui était habituelle; ses yeux noirs, dont seulement alors je remarquai la beauté, étaient hardiment fixés sur son adversaire, et ses lèvres entr'ouvertes laissaient voir ses dents, violemment serrées les unes contre les autres. Sa démarche avait perdu son allure vulgaire: il marchait droit, la tête haute, et le danger lui donnait une poésie que je n'avais même soupçonné en lui. Cependant la distance disparaissait plus qu'à vingt pas l'un de l'autre. L'Anglais tira son premier coup. Quelque chose comme un nuage passa sur le front de son adversaire, mais il continua d'avancer. A quinze pas, l'Anglais tira son second coup. Alcide fit un mouvement comme s'il chancelait; mais il avança toujours. A mesure qu'il s'approchait, sa figure palissante prenait une expression terrible. Enfin il s'arrêta à une toise à peu près; mais, ne se croyant pas assez près, il fit encore un pas, et puis un pas encore. Ce spectacle était impossible à supporter.

— Alcide! lui cria-t-il, est-ce que vous allez assassiner un homme? Tirez en l'air sacré dieu! tirez en l'air.

— Cela vous est bien aisé à conseiller, dit le commis voyageur en ouvrant sa redingote et en montrant sa poitrine ensanglantée. Vous n'avez pas deux balles dans le ventre, vous.

— Ces mots, il étendit le bras, et brûla à bout portant la cervelle de l'Anglais.

— C'est égal, dit-il alors en s'asseyant sur un débris de l'obélisque, je crois que mon compte est bon; mais au moins j'ai tué un de ces brigands d'Anglais qui ont fait mourir mon empereur!... (Figure)

ALCANTORE DUMAS.

VENTE PAR LICITATION
D'UNE
SUPERBE PROPRIÉTÉ,
SITUÉE AU PERY, COMMUNE DE LIÈGE.

Le 17 AVRIL 1837, à trois heures après-dîner, M^e MOXHON, notaire, vendra en son étude, rue Hors Chateau, n° 482, à Liège, une belle propriété, située au Pery, provenant originairement de M. Devillers, composée :

- 1° D'UNE HABITATION ÉLÉGANTE, distribuée et ornée avec goût, comprenant salle de bains et toutes commodités désirables;
- 2° DE DEUX AUTRES BATIMENS, contenant remise, écurie, fournil, buanderie, avec cour, pompes, grandes citernes et autres accessoires;
- 3° DE BEAUX JARDINS ET TERRASSES, ayant plus de 400 arbres des meilleurs fruits, belvédère, volière à jet-d'eau, grande allée et bosquets ornés de vases et statues.

Cette propriété, libre de charges et dans le meilleur état, jouit des vues les plus étendues et les plus variées; ayant trois corps de bâtiments à distance et trois accès, par Hors-Chateau, par Pierreuse, et avec voiture, par le Pery, elle serait susceptible d'une division avantageuse.

S'adresser pour la voir, à partir de lundi 10 avril, place St. Pierre, n° 19 bis.
Et pour les titres et conditions chez le notaire MOXHON. Les lauriers et arbustes en caisses seront vendus sur les lieux, le 25 du même mois. 580

FAILLITE

DE
GUILLAUME PLUMIER.

Les syndics provisoires à la FAILLITE de Guillaume PLUMIER, ci-devant distillateur, demeurant rue des Ecoilers, à Liège, feront vendre publiquement MERCREDI et JEUDI 5 et 6 avril prochain, à deux heures de relevée, à la maison du failli,

TOUT LE MOBILIER

Qui s'y trouve et consistant en tables, chaises, commodes, garde-robes, bois de lit, pendule, vases, fayence, cristaux, linges, literies, batterie de cuisine, un bureau en chêne fort bien conditionné, un coffre-fort, UN CHAR A-BANCS, un camion et un tombereau avec leurs harnais, plusieurs tonneaux et cuves en très bon état, des balances avec leurs poids, environ cent bouteilles vinaigre de vin tre. qualité, et quantité d'autres objets.

Le premier jour on vendra les linges, les fayences, la batterie de cuisine, les meubles en chêne et environ trente bouteilles vin de Bordeaux.

Le second jour la pendule, les meubles en acajou, le coffre fort, le char à-bancs, le vinaigre et une quantité de livres, parmi lesquels se trouvent Meun, Louvrex, la Revue de Paris et divers ouvrages de littérature, etc.

LE TOUT AU COMPTANT. 582

VENTE DE BOIS SCIÉS,
A LIÈGE, SUR AVROY.

Le 5 AVRIL 1837, à dix heures du matin, dans le nouveau chantier établi chez M. PIETIN, aubergiste, au VOXHAL, sur Avroy, à Liège, près la chapelle du Paradis, on vendra à l'enchère publique : UNE TRÈS FORTE PARTIE DE MARCHANDISES DE BOIS SCIÉS, consistant principalement en planches, feuilletés et quartiers de 6 à 20 pieds, dont une bonne partie sont propres à être employés de suite, barreaux, horons, posselets, marchés, terrasses et wères; le tout en chêne. ARGENT COMPTANT. 548

TIRAGE IRREVOCABLE LE 20 MAI 1837.

Huit actions,
fr. 120.

Une action,
fr. 20.

Dix sept actions,
fr. 240.

VENTE PAR ACTIONS

DE LA

GRANDE SEIGNEURIE D'EHRENHAUSEN

AVEC SES DÉPENDANCES, EN CARINTHIE, ET DU

GRAND HOTEL RENOMMÉ, N. 70,

AVEC SES BEAUX JARDINS, SIS A BADEN, VILLE INFINIMENT RÉPUTÉE PAR SES SOURCES THERMALES.

Ces propriétés sont taxées juridiquement à la valeur

D'UN MILLION 502,857 FL. 57 KR. V. DE V.

Les gains accessoires, de fl. 100,000, 75,000, 50,000, 25,000, 20,000, 12,000, 10,000, 7,000, 6,000, 5,000, 4,000, 3,000, 2,000 etc. s'élèvent en tout à la somme

DE QUATRE CENT MILLE FLORINS, V DE V.

Dans la chance la plus heureuse une simple action peut gagner 5,004 fois.
Le paiement peut s'effectuer en effets sur Bruxelles ou contre mon mandat, après réception des actions.
En s'adressant directement à la maison soussignée, on reçoit les actions, le prospectus, ainsi qu'à son temps les listes du tirage, francs de port.

F. E. FULD,

Banquier et receveur général à Francfort sur Meine 449

VENTE
PAR LICITATION,
D'IMMEUBLES ET RENTES.

LES MARDI ET MERCREDI 11 et 12 AVRIL 1837, à commencer chaque jour à dix heures précises du matin, chez M. Dortu, négociant à Dalhem, devant M. le juge de paix de ce canton, les héritiers de feu M. le docteur P. F. DELHEZ, feront exposer en vente publique, par le ministère de M^e FLECHET, notaire à Warsage, à ce commis,

LES IMMEUBLES

DONT LA DÉSIGNATION VA SUIVRE.

ET UN

GRAND NOMBRE DE CAPITAUX ET RENTES FONCIÈRES;

DONT LE DÉTAIL SUIVRA :

SAVOIR :

LE PREMIER JOUR, 11 AVRIL 1837.

FERME D'AFNAY.

Commune de Neufchâteau.

ANCIENNE

MESURE.

1° Un corps de ferme, composé d'une bonne maison d'habitation, étables, écuries, deux granges, un jardin avec 4 prairies, et 17 pièces de terre labourable, d'une surface totale de 8 hectares 62 ares 95 centiares.

COMMUNE DE BOMBAYE.

2° Douze pièces de terre labourable, mesurant ensemble 5 hectares 55 ares 38 centiares.

COMMUNE DE WARSAGE.

3° Deux idem, contenant ensemble 51 ares 22 centiares.

COMMUNE DE FOURON LE COMTE.

4° Une id., mesurant 30 ares 51 centiares.

COMMUNE DE TREMBLEUR.

5° Trois idem, d'une contenance totale de 65 ares 39 centiares.

COMMUNE DE ST.-ANDRÉ.

6° Une belle maison, grange, étables, puits et une vieille brasserie, au centre du village, avec trois jardins contigus aux bâtiments, mesurant 13 ares 7 centiares.

7° Une maison, grange et étable, dite du Vicaire.

8° Six prairies et 5 pièces de terre, mesurant 8 hectares 6 centiares.

COMMUNE DE MORTROUX.

9° Une pièce de terre, mesurant 39 ares 23 c.

COMMUNE DE JULEMONT.

10° Un pré, contenant 34 ares 87 centiares.

COMMUNE DE CHERATTE.

11° Une pièce de terre, contenant 29 ares 42 c.

COMMUNE D'ARGENTEAU SAROLAY.

12° Une idem, mesurant 13 ares 7 centiares.

LE DEUXIÈME JOUR, 12 AVRIL 1837.

FERME DE LA BRUYÈRE,
Commune de Mortier.

1° Un corps de ferme, composé de maison d'habitation, écuries, étables, cour, granges, et autres dépendances, avec jardins, 6 prairies, 3 pièces de terres et un pré, le tout tenant ensemble, d'une surface totale de 16 hectares 63 ares 49 centiares, ne formant qu'une seule exploitation, occupée par le sieur L. B. Biemar.

PLUS

UN

GRAND NOMBRE DE CAPITAUX ET RENTES FONCIÈRES,

DONT LE DÉTAIL SERA AUSSI ANNONCÉ ET AFFICHÉ

DANS LA HUITAINE.

S'adresser audit notaire FLECHET, en son étude à Warsage, pour avoir de plus amples renseignements et connaître les conditions de cette vente. 592

BOURSES.

PARIS, LE 27 MARS.

Cinq pour cent.	106 60	Esp. D. diff. s. int.	7 78
Trois pour cent.	78 55	Dt. pas. s. int.	6 18
Act. de la B. de Fr.	0000 00	Belgiq. Empr. 1832	103 18
Napl. Cert. Falc.	98 30	Banque de Belg.	1390 00
Esp. Ardois 1834.	23 00		

LONDRES, LE 25 MARS.

3 ^e consolidés.	90 3/8	Espagne. Cortès.	21 7/8
Bel. em. 1832 C. D.	102 3/4	Différées.	8 3/8
Holl Dette active.	53 1/8	Passives.	5 5/8
Portugais, 5 p. c.	47 3/4	Russie.	000 00
Id. 3 p. c.	30 3/4	Bresil. Empr. 1834.	86 1/4

AMSTERDAM, LE 24 MARS.

Holl. Dette active.	100 3/8	Inscr. au gr. livre.	65 1/4
Dito 2 1/2.	52 5/16	Certif. à Amst.	00 00
Différée.	00 00	Pologne. L. A. 300f.	000 00
Billet de change.	21 1/16	Lots de Rd. 50 f.	00 00
Syndic. d'amort.	93 1/8	Espagne. E. Ard.	23 1/2
3 1/2.	76 0/0	Dito grad.	00 00
Soc. de comm. P.-B.	183 7/8	Dette différ. anc.	0 0/0
nouvelle.	000 0/0	nouv.	00 00
Russie, H. et C. 5	103 1/4	passive.	6 3/4
1829, 5	000 0/0	Autriche. Métal. 5.	99 9/16

ANVERS, LE 28 MARS.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	NAPLES. Cert. Falc.	92 0/0
Det. différ.	44 1/2	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	
Emp. de 45 mill.	100 0/0	à An. 1834.	101 1/8
Holl. Dette active.	00		
Rente remboursab.	97 1/4		
AUTRICHE. Métal.	104 0/0		

CHANGES.

Lots de fl. 100.	000	Amst., c. jours.	114 0/0 av. P.
de fl. 250.	423 0/0	Rotterd., idem.	114 0/0 av. P.
de fl. 500.	675 0/0	Paris, idem.	118 1/2 p.
Poloc. Lots fl. 330.	111 0/0	2 mois.	311 0/0 p.
de fl. 500.	156 0/0	Lond. p. Estr. c. j.	41 3/8
BRESIL. E. à L. 1834	85 1/2	2 mois.	39 0/0
ESPAG. Empr. 1834.	21 1/2	Ham. p. 40 Hb. c. j.	35 3/8
D. diff. 1834.	0 0/0	2 mois.	35 3/16
Dit. p. 1834.	0 0/0	Bruxelles et Gand.	114 3/4 p.
Dette diff.	8 1/2		

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 28 MARS 1837.

Les fonds Espagnols ont été assez fermes à notre bourse. — Ardois ouvert 21 1/4 1/8 20 7/8 3 1/4 5/8 1 1/2 3/8 1 1/8 et reste 2° A. Primes à un mois 23 dont 1 p. c. A. On a fait assez d'affaires.

BRUXELLES, LE 28 MARS.

COURS.	ACTIONS.
Emp. Rotsch.	Act. Société Gén.
Fin cour.	Act. de la S. de C.
Pr. 1 m. d. l.	Act. la B. de B.
1836, 4 1/2.	Act. C. Sam. et O.
Fin cour.	Act. des Hauts-F.
pr. 1 m. d. l.	Act. Charb. Flenu.
Dette activ 2 1/2.	Act. Banq. fenc.
E. de la ville 1832	Act. Ch. H. et W.
Dette active holl.	Act. Ch. Sesslin.
Rente domaniale	Act. Entr. Indust.
1834.	Act. Ch. Lev. de F.
AUTRICHE. Métal	Act. S. d'Ougrée.
ROME. 1832.	Act. S. Sars-Louch.
NAPLES. Falconnet	Act. Che. de fer.
Banque Tav.	Act. S. de Venne.
PORT. Dona Maria.	Act. bat. à V. Anv.
ESPAG. Ard. 1834.	Act. S. St. Léona.
gr. pièces.	Act. S. Chatelet.
pr. 1 m. d. l.	Act. S. Verreries.
différée 1834.	Act. Ecl. gaz. rés.
anc.	Act. S. Raffinerie.
dette passive.	Act. Verr. Charl.
	Act. Expl. l'Espér.
	Act. des Brasseries.
	Act. Librairie H.
	Act. Typogr. W.
	Act. Fabr. Tapis.
	Act. Fabr. de fer.
	Act. Mutual. ind.
	Act. C. de Bruges.
	Act. H. F. Monc.

VIENNE, LE 20 MARS.

Métalliques, 104 3/4. — Actions de la Banque, 1366 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 27 ET 28 MARS.

Le bateau à vapeur anglais Ocean, v. de Londres, ch. de coton, café, cuivre, indigo et 6 passagers. — Le sloop anglais Spritzly, v. de Scaville, ch. de laine. — Le bateau à vapeur belge Hirondele, v. de Rotterdam, ch. de sel, poisson et fromage. — Le 3 mats suédois Orienten, v. de Rio-Janeiro, ch. de café. — Le bateau à vapeur belge Princesse Victoria, v. de Londres, ch. de coton, huile de baleine, café, cuivre, manufactures et 14 passagers.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 28 MARS 1837.

Froment vieux, l'hectolitre	fr. 15 6
Seigle vieux, id.	11 3

H. LIGNAC, Impr. de Journal, n° 622, rue du Pot d'Or, à Liège.